

COMMUNE DE WATTEN

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 2025/215

CIRCULATION ALTERNÉE RUE DE ST-OMER
TRAVAUX DE REPARATION DE CONDUITE TELECOM ORANGE

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code de la Route,

Vu l'ATP DK25-3018 du Département du Nord,

Vu la demande présentée par l'entreprise VTPS-SAS à Menneville, qui va réaliser des travaux de réparation de conduite télécom pour ORANGE rue de St-Omer et allée des Tulipes,

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et faciliter le bon déroulement de ce chantier,

ARRÊTE

Art 1 : La circulation se fera de façon alternée manuellement aux abords du chantier du 8 au 14 rue de St-Omer et allée des Tulipes, pendant les travaux à compter du 22/09/2025 et ce pour une période de 30 jours.

Art 2 : Le stationnement de tous les véhicules sera interdit aux abords du chantier.

Art 2 : La vitesse sera limitée à 30km/h pour tous les véhicules.

Art 3 : Ces dispositions entreront en vigueur dès la pose par l'entreprise de la signalisation réglementaire. L'entreprise s'assurera du maintien d'une signalisation précise et correcte pendant toute la durée du chantier, de l'accès des riverains, des secours et du ramassage des ordures ménagères et recyclables.

Art 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- L'entreprise VTPS-SAS
- La DVI du CD 59
- La CCHF, gestionnaire de voirie communale
- Le gestionnaire de transports scolaires
- La gendarmerie et les sapeurs-pompiers

Fait à WATTEN, le 18/09/2025

Le Maire.

POUR COPIE CONFORME

Le Maire,



(Signature)
Daniel DESCHODT.